



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PP/2026/308

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial – que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est la **VILLE DE SERAING** siégeant **place Communale 8 à 4100 SERAING**.

Les terrains concernés sont situés **rue des Chardonnerets - 4100 SERAING** et sont cadastrés **2e division section E n° 703W4 et n° 703V4**

Le projet vise à "**aménager le parc du Pairay**" et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du schéma d'orientation local (anciennement PCA) n°9 de Seraing (A.Rt. 09/09/1949). En effet, le projet se situe en zone de non aedificandi.

Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Philippe PIRARD ( 04/330.86.85)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **22 mai 2026 au 5 juin 2026 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(CDLD art. L1132-5)

Philippe PIRARD  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE